

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 15 décembre 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal CHAUVIN représenté par Patrick GHIGONETTO - David GALTIER représenté par Marion BAREILLE - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Pascal MONTECOT représenté par David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-009-19032/25/BM

■ Attribution de subventions à l'association Marséa Nord développement au titre de son fonctionnement global et d'actions spécifiques au titre de l'année 2026 - Approbation de conventions - MGDIS n°13009 et n°13010 et n°13031

149884

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est, depuis sa création, saisie des enjeux majeurs de soutien au tissu des TPE- PME du territoire. Renforcer l'animation des écosystèmes territoriaux et positionner l'institution comme une Métropole entrepreneuriale, facilitant la vie des entreprises et améliorant le cadre de vie de leurs salariés est l'une des orientations stratégiques de son Agenda du Développement Economique adopté le 30 juin 2022.

En cohérence avec la stratégie de requalification et d'extension des fonciers économiques, la collectivité a entrepris une politique de soutien aux associations de zones d'activités visant à accompagner ces acteurs indispensables à l'animation de l'écosystème économique du territoire d'Aix Marseille-Provence et ainsi contribuer au développement des entreprises locales.

Par ailleurs, la Métropole Aix-Marseille-Provence a réaffirmé à travers son Agenda du développement économique sa volonté d'accompagner la transition énergétique et environnementale et en particulier d'encourager les démarches d'écologie industrielle et territoriale (EIT) dont l'objectif est d'optimiser les ressources sur un territoire à travers la mise en place de synergies entre acteurs. Cette volonté a été renforcée en juin 2025 avec le vote d'une Feuille de route Économie Circulaire (FREC), dont l'axe 4 porte directement sur l'EIT et vise à « optimiser l'utilisation des ressources à l'échelle du territoire en développant la coopération et les synergies ».

De plus, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives, notamment à travers la mise en œuvre de son Agenda de la mobilité et de son plan de mobilité. Autorité organisatrice de la Mobilité, la Métropole agit et coordonne les actions de ses partenaires, au premier rang desquels figurent les acteurs économiques et les associations de zones d'activités.

Enfin, la Métropole met en œuvre une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes qui interroge de manière transversale et préventive la situation respective des femmes et des hommes et les effets différenciés que les projets peuvent avoir sur l'un ou l'autre sexe. Pour ce projet, il s'agira de veiller à ce que les spécificités des femmes et des hommes soient prises en compte, afin que le dispositif s'adresse également aux deux sexes.

L'association Marséa Nord développement anciennement Cap Au Nord Entreprendre est l'association d'entreprises du territoire Nord de Marseille. Elle a été créée en 2009 et est issue de la fusion entre les deux associations fondatrices « Arnavant » et EZF (Entreprendre en Zone Franche). Elle fédère aujourd'hui plus de 300 entreprises sur le territoire, qu'il s'agisse de TPE, de Start up, d'ETI, de PME ou de grands comptes comme Haribo ou Pernod Ricard.

Chiffres clés :

- Nombre d'adhérents : 330 (environ 90 PME, 180 TPE, 30 grands comptes, 30 structures associatives),
- Nombre de salariés des entreprises adhérentes : 6 000,
- Nombre de bénévoles : 100 et 6 salariés,
- Périmètre géographique 13, 14, 15 et 16èmes arrondissements de Marseille.

Missions

Marséa nord développement agit pour le développement et l'attractivité économique de Marseille Nord :

- Répondre aux besoins des acteurs économiques,
- Mobiliser les différentes parties prenantes du territoire autour de projets innovants, fédérateurs et ambitieux,
- Expérimenter des solutions bénéfiques aux entreprises et aux habitants,
- Transformer positivement le Nord de Marseille pour faire reconnaître ce territoire comme stratégique, hospitalier et durable,
- Défendre les intérêts du territoire auprès des institutions.

Résultats 2025

Dimension économique et sociale :

- 964 jeunes et demandeurs d'emplois rencontrés par les entreprises adhérentes,
- 118 entreprises impliquées sur les actions RH-emploi,
- Plus de 2 500 abonnés Newsletter avec un taux d'ouverture de 44%,
- Participation et organisation à 60 événements sur le territoire.

Dimension environnement et énergie

L'action a débuté par une étude de préfiguration (2020-2021) qui a confirmé le potentiel d'écologie industrielle et territoriale du nord de Marseille. En 2021, Marséa a lancé la démarche EIT sous le nom Optimiz. En 2024, le dispositif a été reconduit pour 3 ans sous une version enrichie, Optimiz+.

En 2025 sont dénombrées :

- 8 événements,
- 66 acteurs économiques impliqués dans la communauté,
- 313 collaborateurs de ces structures participant aux actions,
- 144 personnes abonnées au canal whatsapp Optimiz,
- 184 personnes abonnées à la liste de diffusion mail Optimiz / Ressources en Commun »,
- 1,2 tonnes collectées D3E.

Promotion des mobilités durables

En 2025, Marsea Nord Développement a mis en place les actions suivantes :

- Favoriser le changement de pratiques par l'implication collective :
 - o Groupes de travail inter-entreprises sur la zone des Arnavant avec 11 entreprises participantes (dont une étude auprès de 275 salariés) ;
 - o Participation aux concertations et ateliers de co-construction du SDMA de la Métropole ;
 - o Déjeuner "liens durables".
- Répondre aux problématiques du dernier kilomètre et aux enjeux de l'autosolisme à travers différentes solutions :
 - o Communication régulière sur le covoiturage dont 40 événements organisés par l'association ;
 - o Lancement d'une communauté de covoiturage pour la ZA des Arnavants (11 entreprises) ;
 - o Micro-navette TACO, service de TAD mutualisé : 60 salariés réguliers et des occasionnels.
- Accompagnement et conseil individualisé des entreprises : environ 15 rendez-vous individuels.
- Connecter les entreprises aux projets de territoire : Participation, communication, facilitation sur les échanges entre les entreprises et la Métropole sur les projets en cours et à venir.
- Événements et actions pour encourager le changement de pratiques : challenges et communication opérationnelle durant les temps forts (Mai à vélo, Semaine Européenne de la Mobilité...).

Perspectives 2026

Dimension Economique et sociale

- Programmer, tout au long de l'année, des événements fédérateurs rassemblant les acteurs économiques et attirant de nouvelles entreprises souhaitant s'engager davantage sur le territoire ;

- Concevoir des outils de sensibilisation et valoriser, par la communication, les projets innovants et vertueux portés localement ;
- Animer régulièrement des rencontres multipartites (bailleurs, aménageurs, usagers...) afin de faire progresser les projets de territoire et d'optimiser l'utilisation du foncier ;
- Développer des projets ambitieux dans les domaines de l'emploi, de la mobilité et de la transition environnementale ;
- Recueillir les besoins exprimés par les entreprises et apporter des réponses adaptées, qu'elles soient individuelles ou collectives ;
- Renforcer la visibilité du territoire et mettre en avant ses atouts et ressources.

Dimension environnement et énergie

En 2026, Optimiz+ poursuit sa démarche d'écologie industrielle et territoriale sur le nord de Marseille, dans une logique de continuité et de consolidation. La démarche s'appuie sur des outils et méthodes déjà éprouvés et se concentre sur :

- L'animation de la communauté d'entreprises déjà engagées et la mobilisation de nouvelles entreprises du territoire ;
- La détection de nouvelles synergies ;
- L'accompagnement des entreprises vers un panel de synergies concrètes : valorisation des biodéchets, collecte et recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), valorisation des déchets nautiques, valorisation des textiles professionnels (EPI), valorisation énergétique des mégots de cigarette, etc. ;
- L'organisation d'événements thématiques et de temps de sensibilisation ;
- La production et la diffusion d'indicateurs d'impact annuels ;
- La participation active à la dynamique régionale EIT dont l'objectif est de pérenniser les pratiques d'Ecologie Industrielle et Territoriale, de consolider la dynamique de coopération territoriale et de renforcer progressivement l'autonomie des entreprises dans la gestion de leurs flux.

Promotion des mobilités durables

- Favoriser le changement de pratiques par l'implication collective : évènements, participation à des challenges, animation de groupe de travail, veille...
- Faire connaitre les solutions concrètes de mobilité durable et de dernier kilomètre : le covoiturage, la micronavette "TACO", cool we go : proposition d'itinéraires vélo, testés et validés sur le terrain,
- Accompagner et conseiller individuellement les entreprises, notamment avec les outils le conseil mobipro,
- Accompagner la transformation du territoire à travers les projets d'aménagement structurants,
- Information sur les évolutions des infrastructures qui permettront de nouvelles façons de se déplacer,
- Concertation des acteurs économiques dans le cadre des grands projets d'aménagement.
- Propositions de nouveaux aménagements dans le cadre des échanges avec les décideurs et aménageurs,
- Propositions de développement de solutions complémentaires pour favoriser l'intermodalité (ex. installation de bornes vélos dans chaque gare).

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son objectif et ses actions et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2026, dossiers MGDIS n°00013009 – 00013010 - 000013031.

Compte tenu de ces objectifs, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Marséa Nord développement à hauteur de 70 000 euros pour l'exercice 2026, qui se répartit ainsi :

- Une subvention de fonctionnement global de 20 000 euros dans le cadre des actions menées au titre de la compétence Développement Économique, représentant 4,08 % du budget prévisionnel global de l'association (hors contributions volontaires) ;

- Une subvention de fonctionnement spécifique de 10 000 euros pour des actions d'Ecologie Industrielle et Territoriale dans le cadre des actions menées au titre de la compétence Développement Economique, représentant 16,12 % du budget prévisionnel de l'action (hors contributions volontaires) ;
- Une subvention de fonctionnement spécifique de 40 000 euros pour la mise en œuvre d'un plan de mobilité employeurs commun et le déploiement de solutions de micro mobilité, dans le cadre de la compétence Mobilité.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération cadre n° FBPA 033-8303/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant sur le Plan de relance de la Métropole : « AMP 2R » La Relance et le Renouveau d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant approbation du nouvel Agenda du Développement Économique Métropolitain ;
- La délibération n° FBPA-071-18157/25/CM du Conseil de la Métropole du 26 juin 2025 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir la création et le développement des TPE de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en leur proposant des locaux et services adaptés ainsi qu'un accompagnement renforcé ;
- L'enjeu majeur que représente cette opération pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en termes de développement économique et d'emplois ;
- La cohérence avec les actions définies dans l'Agenda du développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence renouvelé en 2022.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement d'un montant total de 70 000 euros au titre de l'année 2026 à l'association Marséa Nord développement.

Elle se répartit comme suit :

- Une subvention de fonctionnement global de 20 000 euros dans le cadre des actions menées au titre de la compétence Développement Économique ;

- Une subvention de fonctionnement spécifique de 10 000 euros pour des actions d'Ecologie Industrielle Territoriale dans le cadre des actions menées au titre de la compétence Développement Economique ;
- Une subvention de fonctionnement spécifique de 40 000 euros pour la mise en œuvre d'un plan de mobilité employeurs commun et le déploiement de solutions de micro mobilité, dans le cadre de la compétence Mobilité.

Article 2 :

Sont approuvées les conventions d'objectifs avec l'association Marséa Nord développement, ci-annexées.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer ces conventions.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2026 pour 80% et de l'exercice 2027 pour 20% en section de fonctionnement :

- A hauteur de 10 000 euros : Chapitre 65, Fonction 67, Nature 65748. Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation attractivité territoriale », de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4SFDT » ;
- A hauteur de 20 000 euros : Chapitre 65, Fonction 61, Nature 65748. Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4DDE ».

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe « transports » de l'exercice 2026 pour 80% et de l'exercice 2027 pour 20% en section de fonctionnement :

- A hauteur de 40 000 euros : Chapitre 65, Nature 6574. Ces crédits relèvent de la politique « Mobilités, infrastructures, voiries », de la sous-politique « Transport » et du programme « Entretenir et exploiter les réseaux de transport » et seront exécutés par le service gestionnaire « 7MOQR ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises,
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY